

Pétition au gouvernement du Canada concernant le projet de loi C-418, Loi sur la protection de la liberté de conscience

Attendu que : Les libertés fondamentales de conscience et de religion sont garanties à tous les Canadiens par la Charte des droits et libertés;

Que : Le projet de loi C-14 (aide médicale à mourir) interdit de forcer les fournisseurs ou les institutions de soins de santé à offrir l'aide médicale à mourir, à aiguiller ou à transférer un patient à un autre fournisseur de soins de santé ou à prendre d'autres mesures qui pourraient avoir un impact sur les libertés de conscience ou de religion des fournisseurs de soins de santé;

Que : Le projet de loi C-14 n'a pas la clarté nécessaire pour une application efficace;

Que : Le projet de loi C-418 vise à protéger la liberté de conscience garantie à tous les Canadiens,

Que : Le projet de loi C-418 érige en **infraction** le fait d'intimider un professionnel de la santé dans le dessein de le forcer à prendre part, directement ou indirectement, à la prestation de l'euthanasie ou du suicide assisté. Le projet de loi C-418 érige aussi en **infraction** le fait de mettre fin à l'emploi d'un professionnel de la santé ou de refuser de l'employer pour la seule raison qu'il refuse de prendre part, directement ou indirectement, à la prestation de l'aide médicale à mourir;

À ces causes : Nous, soussignés résidents du Canada, prions le gouvernement du Canada de protéger la liberté de conscience du personnel médical en adoptant le projet de loi C-418.

N°	NOM : Signature et lettres moulées	ADRESSE : (rue, ville, province, code postal)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Renvoyer la pétition (sans timbre) à :
David Anderson, député de Cypress Hills—Grasslands
Chambre des communes, Ottawa
K1A 0A6